

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	22
- votant par procuration	0
- absents	7
- total des votants	22

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 14 décembre 2020.

x x x

L'an deux mille vingt, le jeudi dix décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, Conseillers Municipaux.

Absents :

M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Laurence HARDY, M. Jean-Yves GOGNET, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Evelyne BAILLEUL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.120/12.20**

**Objet : Versement d'acomptes de subventions aux associations  
Budget Ville**

**Délibération n°: D.120/12.20**

**Objet : Versement d'acomptes de subventions aux associations  
Budget Ville**

Monsieur BELGHACHEM inique que certaines associations locales, sportives ou non sportives, doivent procéder chaque début d'année à des règlements impératifs, notamment lorsqu'elles emploient du personnel ou lorsque leurs activités le justifient.

Afin de permettre à ces associations d'honorer leurs dépenses de janvier à mars 2021, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2021 de la Ville, il convient de leur accorder des acomptes de subventions par douzièmes, calculés sur la base des subventions attribuées sur l'exercice 2020.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2121-29,

Considérant que la Ville se doit de maintenir le bon fonctionnement des associations,

*Considérant qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus membres des associations, ci-dessous désignés, ne prennent pas part au vote de la délibération :*

- Association Culturelle Juliobona : M. Tarek HAMMAN (Elu de la majorité)
- Maison des Jeunes et de la Culture : Mme Marie-Hélène LONGO, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Michelle DAJON (Elues de la majorité)
- GABS : M. Sébastien MORO (Elu de la majorité)

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'autoriser, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2021 de la Ville, le versement d'acomptes de subventions, aux mois de janvier, février et mars 2021, aux associations ci-dessous :

Association	Montant global des sommes versées <i>(les paiements s'effectuant sous la forme de 3 acomptes de montants identiques versés aux associations en janvier, février et mars 2021)</i>
Association Culturelle Juliobona	143 499,00
USL Omnisport	43 224,00
Maison des Jeunes et de la Culture	28 248,00
GABS	2 328,00
Objectif Vélo Tout Terrain	1 599,00

### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,  
